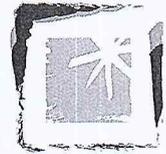


N° DEL/2024-084

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 17 juin 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. LE GALL Thierry,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE EDF ET L'ENTENTE DU
BASSIN VERSANT DU DOUSTRE**

M. le Président rappelle au Conseil la délibération en date du 20 juin 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques du bassin versant du Doustre 2023-2027 dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Dans le cadre de ce programme, l'Entente du Doustre souhaite mettre en œuvre un partenariat avec EDF. En 2024, celui-ci est axé sur l'amélioration des connaissances sur la rivière Doustre et son bassin versant ainsi qu'un cofinancement des actions. Le projet de convention prévoit un partage de connaissance entre EDF et les EPCI, notamment sur des données relatives à la retenue du barrage de la Valette, ce qui permettra de pouvoir lancer la révision du profil de baignade sur la retenue. Une participation financière à hauteur de 5 000€ est également prévue afin de cofinancer des actions de renaturation sur le Doustre en aval de la retenue de la Valette.

M. le Président propose de valider la convention de partenariat entre EDF et les EPCI du bassin versant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la convention de partenariat entre EDF, la Communauté de Commune de Xaintrie Val Dordogne, La Communauté d'Agglomération de Tulle et la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières.
- **Autorise** M. le Président à signer la convention de partenariat avec EDF.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 18 juin 2024**

Le Président,



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ